



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 13.01.2016

Votants : 15
Présents : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MONTEIL Catherine, Mrs BARIL Daniel, FRANCY Alain, Mmes BLONDEL Brigitte, MAYENOBE Valérie.

Absents : Mmes SIKLI Séverine, VEYSSET Emilie, Mrs JAUBERT Alain, BRUGIERE Alain, FEREDY Philippe

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013150.0003 du 30 mai 2013 portant création de la communauté de communes, incluant dans son périmètre la commune de la Feuillade.

CONSIDERANT la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2015, portant mise à jour des statuts de la Communauté de Communes,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Article 1^{er} : ACCEPTE la proposition de statuts de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort telle que votée à l'unanimité par le conseil communautaire.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 20.01.2016

En Mairie, le 20.01.2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20160120-06-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2016

Publication : 22/01/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Maire
S. EYMARD